

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

US OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et Canada SIMDUT 2015 qui comprend la Loi sur les produits dangereux (HPA) modifiée et le Règlement sur les produits dangereux (HPR)

Date d'émission draft Date de révision 13-oct.-2023 Numéro de révision 1

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Candlelite Gel Stain

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit B264

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

<u>d'utilisation</u>

Utilisation recommandée Revêtement bois

Restrictions d'utilisation Utiliser uniquement pour les applications prévues

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant
General Finishes

Distributeur
Wood Essence

 2462 Coporate Circle
 2343 1st Ave North, unit B

 East Troy, WI 53120
 Saskatoon, SK S7K 2A2

 Phone 1-800-783-6050
 Phone 306-955-8775

Dover Finishing Products 180 Ave Du Voyageur Pointe-Claire, QC H9R6A8 Phone 514-697-3000

Lee Valley Tools 1090 Morrison Drive Ottawa, ON K2H1C2 Phone 613-596-0350

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24

Chemtrec 1-800-424-9300

+1 703 527 3887 (CHEMTREC International)

2. Identification des dangers

Classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Danger

Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer.

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres renseignements

Aucun renseignement disponible.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

<u>Mélange</u>

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Solvant naphténique et paraffinique	64742-47-8	10 - 30	-	-
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	10 - 30	-	-
Solvant Stoddard	8052-41-3	1 - 5	-	-
Éthanol	64-17-5	1 - 5	-	-
Oxyde de fer	1309-37-1	1 - 5	-	-
Acétate d'éther monométhylique de propylène glycol	108-65-6	1 - 5	-	-
Talc (sans fibre damiante)	14807-96-6	0.5 - 1.5	-	-
Quartz	14808-60-7	0.5 - 1.5	-	-
Carbonate de magnésium	546-93-0	0.5 - 1.5	-	-
Ethyl methyl ketone oxime	96-29-7	1 - 5	-	-
Benzaldéhyde	100-52-7	0.1 - 1	-	-
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	0.1 - 1	-	-
Éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 1	-	-

^{*}Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. EN CAS d'exposition prouvée ou

suspectée : consulter un médecin.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes

apparaissent.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins quinze minutes. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter

la partie touchée. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

Contact avec la peau Peut provoquer une allergie cutanée. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Ingestion Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.

Équipement de protection Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des vêtements de

individuelle pour les intervenants en protection individuelle (voir la section 8).

premiers soins

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut causer une rougeur et un larmoiement

des yeux. Sensation de brûlure.

Effets d'une exposition Peut provoquer le cancer. Effets mutagènes. Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter en fonction des

symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à

l'environnement immédiat.

Aucun renseignement disponible. Moyens d'extinction inappropriés

Dangers particuliers associés au produit chimique

Le produit est ou contient un sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact

avec la peau.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Sensibilité à la décharge électrostatique

Aucun. Aucun.

et précautions spéciales pour les

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

pompiers

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation

> adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux,

déversements/fuites.

Autres renseignements Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Méthodes de nettoyage

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention

sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Garder sous clef.

Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV		OSH	IA PEL		NIOSH
Solvant Stoddard	TWA: 100 ppm)		500 ppm	ΙC	DLH: 20000 mg/m ³
8052-41-3				900 mg/m ³		g: 1800 mg/m³ 15 min
				WA: 100 ppm		TWA: 350 mg/m ³
<u> </u>				VA: 525 mg/m ³		
Éthanol	STEL: 1000 ppr	m		000 ppm		IDLH: 3300 ppm
64-17-5				900 mg/m³	-	TWA: 1000 ppm
				NA: 1000 ppm /A: 1900 mg/m ³		TWA: 1900 mg/m ³
Oxyde de fer	TWA: 5 mg/m ³ resp	nirable		ng/m³ fume	IDLH: 1	2500 mg/m³ Fe dust and
1309-37-1	particulate matte			_l /m³ total dust		fume
	partiourate mate			m³ respirable	TWA:	5 mg/m³ Fe dust and
			_	ction		fume
				: 10 mg/m ³ fume		
				ust Iron oxide		
				WA: 5 mg/m ³		
				ction regulated		
Talc (sans fibre damiante)	TWA: 2 mg/m³ parti	iouloto	TWA: 20 mppc	Rouge f if 1% Quartz		DLH: 1000 mg/m ³
14807-96-6	matter containing no a			e Quartz limit		2 mg/m³ containing no
14007 30 0	and <1% crystalline			WA: 2 mg/m ³		estos and <1% Quartz
	respirable particulate			<1% Crystalline		respirable dust
				ing no Asbestos		
				of if 1% Quartz or		
				Quartz limit		
Quartz	TWA: 0.025 mg/m³ re					0 mg/m ³ respirable dust
14808-60-7	particulate matte	er	(vacated) TWA: 0.1 mg/m ³ respirable dust		TWA: (0.05 mg/m ³ respirable
				BiO2 + 5) mppcf		dust
				rable fraction		
				iO2 + 2) mg/m ³		
				rable fraction		
Carbonate de magnésium	-			-	TWA:	: 10 mg/m ³ total dust
546-93-0					TWA: 5	
Éthylbenzène	Ototoxicant - potential			100 ppm		IDLH: 800 ppm
100-41-4	hearing disorder	rs		35 mg/m ³		TWA: 100 ppm
	TWA: 20 ppm			WA: 100 ppm		TWA: 435 mg/m ³
				VA: 435 mg/m ³ TEL: 125 ppm	,	STEL: 125 ppm STEL: 545 mg/m³
				EL: 545 mg/m ³	· '	OTEL. 343 mg/m²
Nom chimique	Alberta	Colomb	pie-Britannique	Ontario		Québec
Solvant Stoddard	TWA: 100 ppm		: 290 mg/m ³	TWA: 525 mg	g/m³	TWA: 100 ppm
8052-41-3	TWA: 572 mg/m ³		_: 580 mg/m ³			TWA: 525 mg/m ³
Éthanol	TWA: 1000 ppm	STEI	L: 1000 ppm	STEL: 1000	opm	STEL: 1000 ppm
64-17-5	TWA: 1880 mg/m ³					
Oxyde de fer	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³		TWA: 5 mg/	m ³	TWA: 5 mg/m ³
1309-37-1		TWA: 3 mg/m ³				
		TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³				
Acétate d'éther monométhylique	_		'A: 50 ppm	TWA: 50 pr	om	-
de propylène glycol			EL: 75 ppm	TWA: 270 mg		
108-65-6			F.L			
Talc (sans fibre damiante)	TWA: 2 mg/m ³	TW	A: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/	′m³	TWA: 2 mg/m ³

14807-96-6				
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.10 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
Carbonate de magnésium 546-93-0	-	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³	-	TWA: 10 mg/m ³
Benzaldéhyde 100-52-7	-	-	STEL: 4 ppm STEL: 17 mg/m ³	-
Éthylbenzène 100-41-4	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m³ STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m³	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrad	Nouvelle-Écosse
			or	
Solvant Stoddard	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm
Éthanol	STEL: 1000 ppm	STEL: 1000 ppm	STEL: 1000 ppm	STEL: 1000 ppm
Oxyde de fer	TWA: 5 mg/m ³			
Talc (sans fibre damiante)	TWA: 2 mg/m ³			
Quartz	TWA: 0.025 mg/m ³			
Éthylbenzène	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Solvant Stoddard	TWA: 100 ppm STEL: 125 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm STEL: 125 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 575 mg/m ³
	012E. 120 pp		0122. 120 pp	STEL: 150 ppm STEL: 720 mg/m ³
Éthanol	TWA: 1000 ppm STEL: 1250 ppm	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm STEL: 1250 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 1900 mg/m ³
Oxyde de fer	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	TWA: 5 mg/m³	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 30 mppcf TWA: 10 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³
Talc (sans fibre damiante)	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 20 mppcf
Quartz	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 300 particle/mL
Carbonate de magnésium	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	
Éthylbenzène	TWA: 100 ppm STEL: 125 ppm Designated substance	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm STEL: 125 ppm Designated Chemical Substance	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m³ STEL: 125 ppm STEL: 545 mg/m³

Limites d'exposition professionnelle biologique

Nom chimique	ACGIH
Éthylbenzène	0.15 g/g creatinine - urine (Sum of mandelic acid and
100-41-4	phenylglyoxylic acid) - end of shift

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches

Douches oculaires Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Protection des yeux/du visage

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtement à manches longues.

Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En **Protection respiratoire**

cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une

évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur

l'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit. Porter des gants

appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter le contact avec la peau,

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

les yeux ou les vêtements.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique Liquide Couleur Brun Odeur Faible

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode pН

Aucune donnée disponible Point de fusion / point de Aucune donnée disponible

congélation

Point initial d'ébullition et plage

d'ébullition Point d'éclair

Taux d'évaporation Inflammabilité Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité

ou d'explosivité

Limite inférieure d'inflammabilité

ou d'explosivité

Pression de vapeur Densité de vapeur relative

Densité relative

8.0 Solubilité dans l'eau

Insoluble dans l'eau Solubilité(s)

Coefficient de partage Température d'auto-inflammation

Température de décomposition

Viscosité cinématique

Viscosité dynamique 900 - 1200 cP

Autres renseignements

Propriétés explosives Aucun renseignement disponible. Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible. Point de ramollissement Aucun renseignement disponible Masse moléculaire Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Teneur en COV

VOC < 500 g/L

Masse volumique du liquide Aucun renseignement disponible

Numéro de FS UL-GEF-103

Masse volumique apparente Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Matières incompatibles Acides forts, Bases fortes, Agents oxydants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation Peut causer une irritation des voies respiratoires. Aucune donnée de test spécifique n'est

disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux (sur la base des composants). Peut causer une

rougeur, une démangeaison et une douleur. Aucune donnée de test spécifique n'est

disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée (sur la base des composants). L'exposition répétée peut

provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Aucune donnée de test spécifique n'est

disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements

et la diarrhée. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le

mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeurs. Peut causer une rougeur et un

larmoiement des yeux.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH:

 ETAmél (orale)
 8,465.50 mg/kg

 ETAmél (cutané)
 6,431.30 mg/kg

 ETAmél (inhalation-vapeur)
 71.30 mg/l

 ETAmél
 21.1961 mg/l

(inhalation-poussière/brouillard)

Renseignements sur les composants

Numéro de FS UL-GEF-103

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Solvant naphténique et paraffinique	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.2 mg/L (Rat)4 h
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	> 25 mL/kg (Rat)	> 4000 mg/kg (Rabbit)	> 5.28 mg/L (Rat) 4 h
Solvant Stoddard	-	> 3000 mg/kg (Rabbit)	> 5.5 mg/L (Rat) 4 h
Éthanol	= 7060 mg/kg (Rat)	-	= 116.9 mg/L (Rat) 4 h = 133.8 mg/L (Rat) 4 h
Oxyde de fer	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
Acétate d'éther monométhylique de propylène glycol	= 8532 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	= 16000 mg/m ³ (Rat) 6 h
Ethyl methyl ketone oxime	= 930 mg/kg (Rat)	1000 - 1800 mg/kg (Rabbit)	> 4.83 mg/L (Rat)4 h
Benzaldéhyde	= 1300 mg/kg (Rat)	> 1250 mg/kg (Rabbit)	-
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	> 6000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	> 8500 mg/m³ (Rat) 4 h
Éthylbenzène	= 3500 mg/kg (Rat)	= 15400 mg/kg (Rabbit)	= 17.4 mg/L (Rat) 4 h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux. Classification fondée sur les données disponibles

pour les ingrédients.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Peut induire des anomalies génétiques. Contient un mutagène connu ou suspecté. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer. Contient un carcinogène connu ou suspecté. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Éthanol 64-17-5	А3	Group 1	Known	X
Oxyde de fer 1309-37-1	-	Group 3	-	-
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	-	Group 3	-	Х
Quartz 14808-60-7	A2	Group 1	Known	Х
Éthylbenzène 100-41-4	A3	Group 2B	-	X

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

Groupe 3 - Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérogène connu

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Risque avéré d'effets graves pour les organes. Selon les critères de classification du

Système général harmonisé tel qu'adopté dans le pays ou la région avec lequel cette fiche signalétique est conforme, il a été établi que ce produit cause une toxicité systémique pour

certains organes cibles à la suite d'une exposition aiguë. (STOT SE).

STOT - exposition répétée Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Nom chimique	Algues/plantes	Poissons	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		microorganismes	
Solvant naphténique et	-	LC50: =45mg/L (96h,	-	-
paraffinique		Pimephales promelas)		
64742-47-8		LC50: =2.2mg/L (96h,		
		Lepomis macrochirus)		
		LC50: =2.4mg/L (96h,		
		Oncorhynchus mykiss)		
Solvant naphta aliphatique	EC50: =450mg/L (96h,	LC50: =800mg/L (96h,	-	EC50: >100mg/L (48h,
moyen (pétrole)	Pseudokirchneriella	Pimephales promelas)		Daphnia magna)
64742-88-7	subcapitata)			
Éthanol	-	LC50: 12.0 - 16.0mL/L	-	LC50: 9268 -
64-17-5		(96h, Oncorhynchus		14221mg/L (48h,
		mykiss)		Daphnia magna)
		LC50: >100mg/L (96h,		EC50: =2mg/L (48h,
		Pimephales promelas)		Daphnia magna)
		LC50: 13400 -		
		15100mg/L (96h,		
		Pimephales promelas)		
Oxyde de fer	-	LC50: =100000mg/L	-	-
1309-37-1		(96h, Danio rerio)		
Acétate d'éther monométhylique	-	LC50: =161mg/L (96h,	-	EC50: >500mg/L (48h,
de propylène glycol		Pimephales promelas)		Daphnia magna)
108-65-6				
Talc (sans fibre damiante)	-	LC50: >100g/L (96h,	-	-
14807-96-6		Brachydanio rerio)		
Ethyl methyl ketone oxime	EC50: =83mg/L (72h,	LC50: 777 - 914mg/L	-	EC50: =750mg/L (48h,
96-29-7	Desmodesmus	(96h, Pimephales		Daphnia magna)
	subspicatus)	promelas)		
		LC50: =760mg/L (96h,		
		Poecilia reticulata)		
Benzaldéhyde	-	LC50: 10.6 - 11.8mg/L	-	-
100-52-7		(96h, Oncorhynchus		
		mykiss)		
		LC50: =12.69mg/L (96h,		
		Oncorhynchus mykiss)		
		LC50: 0.8 - 1.44mg/L		

				_
		(96h, Lepomis		
		macrochirus)		
		LC50: 6.8 - 8.53mg/L		
		(96h, Pimephales		
		promelas)		
		LC50: =7.5mg/L (96h,		
		Lepomis macrochirus)		
Naphta lourd (pétrole),	-	LC50: =2200mg/L (96h,	-	-
hydrotraité		Pimephales promelas)		
64742-48-9				
Éthylbenzène	EC50: =4.6mg/L (72h,	LC50: 11.0 - 18.0mg/L	EC50 = 9.68 mg/L 30	EC50: 1.8 - 2.4mg/L
100-41-4	Pseudokirchneriella	(96h, Oncorhynchus	min	(48h, Daphnia magna)
	subcapitata)	mykiss)	EC50 = 96 mg/L 24 h	
	EC50: >438mg/L (96h,	LC50: =4.2mg/L (96h,	_	
	Pseudokirchneriella	Oncorhynchus mykiss)		
	subcapitata)	LC50: 7.55 - 11mg/L		
	EC50: 2.6 - 11.3mg/L	(96h, Pimephales		
	(72h,	promelas)		
	Pseudokirchneriella	LC50: =32mg/L (96h,		
	subcapitata)	Lepomis macrochirus)		
	EC50: 1.7 - 7.6mg/L	LĊ50: 9.1 - 15.6mg/L		
	(96h,	(96h, Pimephales		
	Pseudokirchneriella	promelas)		
	subcapitata)	LC50: =9.6mg/L (96h,		
	. ,	Poecilia reticulata)		

Persistance et dégradation

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Renseignements sur les

composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Solvant Stoddard 8052-41-3	6.4
Éthanol 64-17-5	-0.35
Acétate d'éther monométhylique de propylène glycol 108-65-6	1.2
Ethyl methyl ketone oxime 96-29-7	0.65
Benzaldéhyde 100-52-7	1.4
Éthylbenzène 100-41-4	3.6

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale, Éliminer les déchets conformément à la

réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

Californie - Informations sur les Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la

déchets Californie comme un déchet dangereux.

14. Informations relatives au transport

DOT Non réglementé

TMD Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. Informations sur la règlementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %	
Éthylbenzène - 100-41-4	0.1	

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Nom chimique	CWA - Quantités à	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants	CWA - Substances
	déclarer		prioritaires	dangereuses
Éthylbenzène 100-41-4	1000 lb	Х	Х	Х

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environnemental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302).

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses	Quantité à déclarer (RQ)
Éthylbenzène	1000 lb	-	RQ 1000 lb final RQ

100-41-4			RQ 454 kg final RQ
----------	--	--	--------------------

États-Unis - Réglementations des

États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:.

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie	
Éthanol - 64-17-5	Carcinogen	
	Developmental	
Quartz - 14808-60-7	Carcinogen	
Éthylbenzène - 100-41-4	Carcinogen	
Cumène - 98-82-8	Carcinogen	
Toluène - 108-88-3	Developmental	
Naphtalène - 91-20-3	Carcinogen	
Benzène - 71-43-2	Carcinogen	
	Developmental	
	Male Reproductive	

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Solvant Stoddard 8052-41-3	X	Х	X
Éthanol 64-17-5	X	X	X
Oxyde de fer 1309-37-1	X	X	X
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	X	Х	X
Quartz 14808-60-7	X	Х	X
Carbonate de magnésium 546-93-0	X	Х	-
Benzaldéhyde 100-52-7	X	Х	X
Éthylbenzène 100-41-4	X	Х	X
Cumène 98-82-8	X	Х	X
Toluène 108-88-3	X	Х	X
Benzène 71-43-2	X	Х	Х
Naphtalène 91-20-3	Х	X	Х

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA

Non applicable

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 3Inflammabilité 0 Instabilité 0 Dangers particuliers -

HMIS Risques pour la santé

3 Inflammabilité 0 Dangers physiques 0 Protection individuelle

Légende Étoile des risques chroniques *= Danger chronique pour la santé

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond Valeur limite maximale * Désignation de la peau

+ Sensibilisants

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environnemental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission draft

Date de révision 13-oct.-2023

Note de révision Libération initiale.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique